Massif Forestier De Retz

Site Natura 2000

Lettre d'information

Novembre 2019

N°4

Année 2019

Vue vers le sud, depuis les racines d'un arbre tombé au **Bois de Hautwison,** parcelle 1417

Zone Spéciale de Conservation
FR 2200398

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

l'Europe s'engage en France
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales

NATURA 2000

Office National des Forêts
DEMAIN PREND RACINE _ AUJOURD'HUI _

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

Localisation du site et de ses trois entités

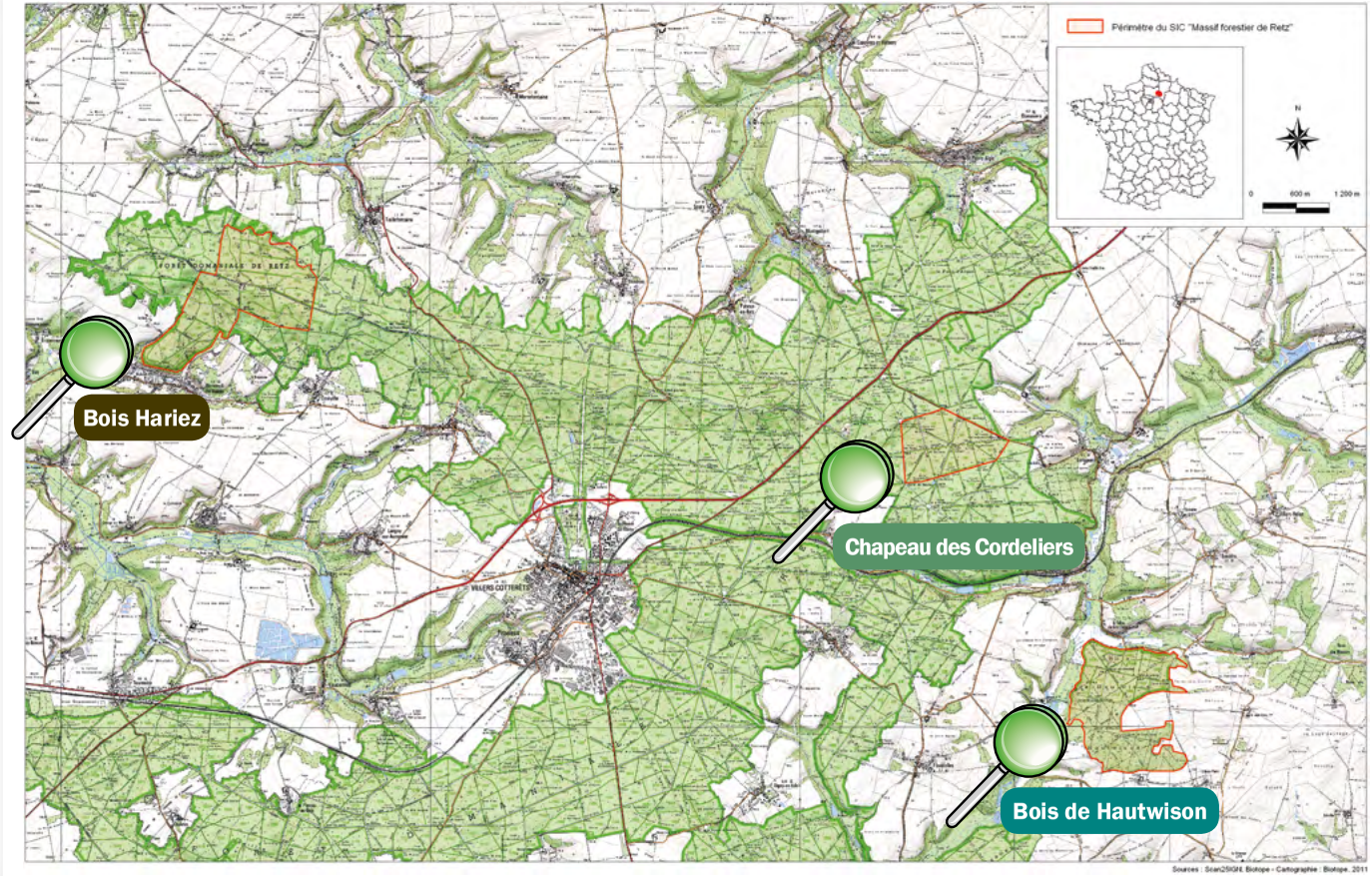

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site a été rédigé en 2012, par le bureau d'études BIOTOPE, puis mis en œuvre chaque année suivante, par la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) assistée techniquement par BIOTOPE et l'ONF (service environnement et accueil du public).
Le DOCOB a une structure et un contenu permettant d'agir en faveur des milieux naturels (tels que les hêtraies, boisements humides ou végétation des lisières ombragées) et des espèces (chauves-souris, insecte coléoptère Lucane cerf-volant, mousse Dicrane vert) jugés d'intérêt par l'Union Européenne.
Cette lettre d'information présente les différentes actions menées cette année.

Evaluation du DOCOB du site Natura 2000 et de sa mise en œuvre

L'accent a été mis sur l'amélioration des connaissances scientifiques au sujet des milieux naturels et des espèces, et sur une communication via la lettre annuelle d'information, les sites internet et l'office de tourisme, pour présenter le site et sensibiliser les publics aux enjeux de sa conservation.
L'évaluation du DOCOB a montré les besoins d'actualiser le diagnostic écologique avec les nouvelles connaissances acquises depuis 2012, puis de mettre à jour les objectifs et (re)définir les futures actions. Ces importants besoins impliquent de réviser le DOCOB.

Démarche de révision du DOCOB

Voici quelques-unes des nouvelles connaissances acquises depuis 2012 :

- Les boisements humides ont été cartographiés précisément en 2016.
- La même année, on a découvert du Dicrane vert.
- Les états de conservation de plusieurs hêtraies ont été réévalués en 2018.
- Grâce aux inventaires de naturalistes locaux, on connaît beaucoup mieux la répartition des chauves-souris de la forêt de Retz.

La poursuite des suivis des milieux et espèces permettra de confirmer leurs états de conservation.

▲ Dicrane vert sur le site CBNBI
(Conservatoire botanique national de Bailleul)

Trois réunions de travail ont eu lieu avec des membres du comité de pilotage du site. La première a eu lieu le 25 février, à la Maison Forestière du **Bois Hariez**.

CC Retz-en-Valois

Cette réunion a notamment permis de bien redéfinir le contexte et les enjeux du site. Les suivantes se sont déroulées au siège de la CCRV, les 27 mai et 23 septembre. Les connaissances écologiques ont été validées, avant de mettre à jour les objectifs. Un programme d'actions a été étudié.

L'action de planter des haies est retirée de la liste des actions possibles, puisqu'elle doit être encouragée et financée dans les terres agricoles et autres milieux ouverts en dehors du site.

De nouvelles actions ont été proposées, par exemple, localiser précisément les gîtes forestiers du Murin de Bechstein :

ONF - J. Jaminon

Amélioration des connaissances au sujet des espèces végétales exotiques envahissantes

Mise à jour des cartes du DOCOB

En 2012, aucune plante exotique envahissante (EEE) n'était connue au **Chapeau des Cordeliers** :
Pour mieux connaître la situation, des prospections ont été réalisées :

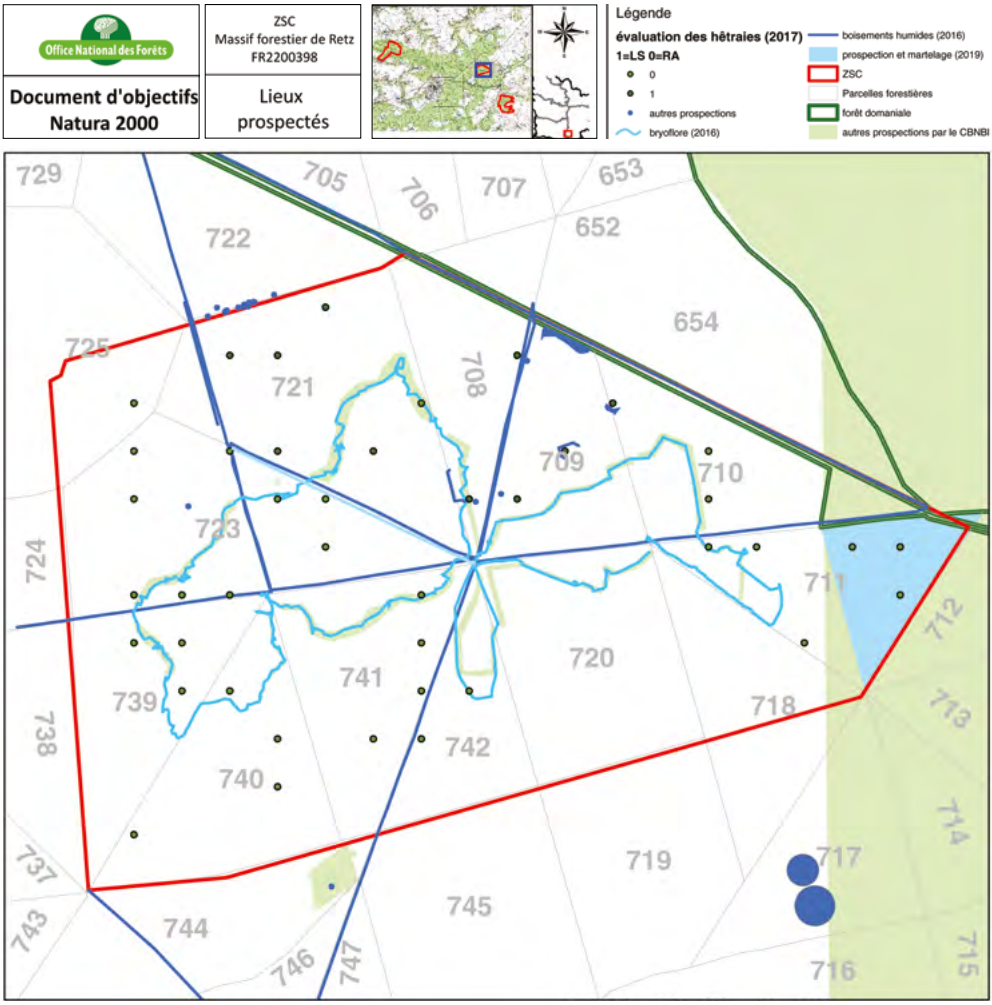

Raisins d'Amérique

Renouées du Japon

© Wikipedia/commons

Hormis les **Raisins d'Amérique** et **Renouées du Japon** déjà connues ailleurs, deux autres espèces ont été repérées, heureusement sur moins de 100 m² au bord d'un chemin forestier : la Glycérie striée et la **Balsamine à petites fleurs.**

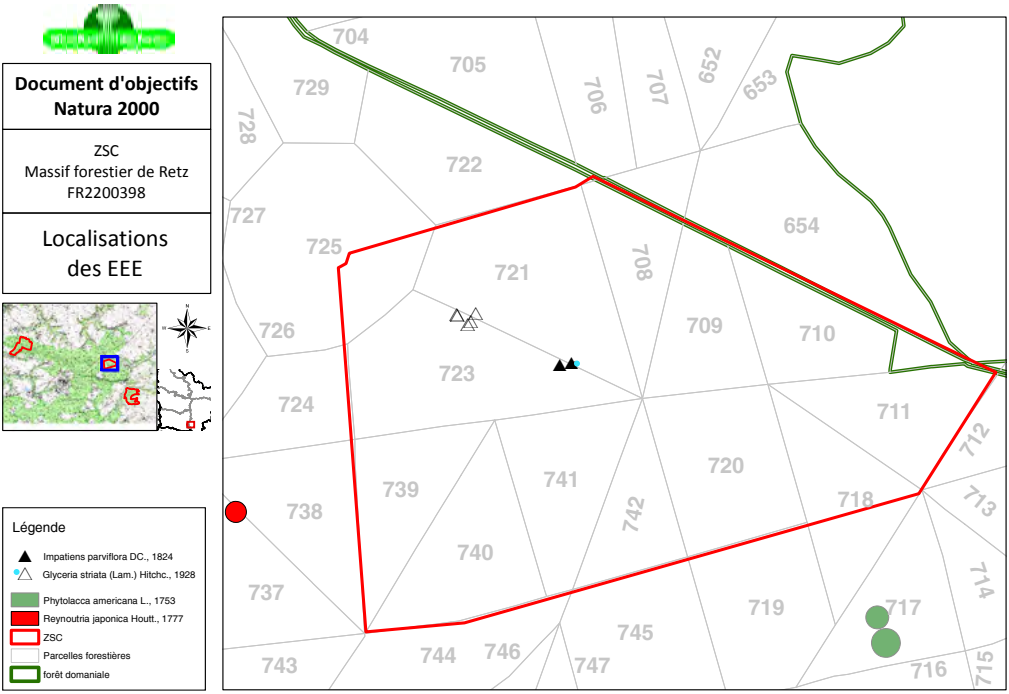

△ Glycérie striée mûre

Attention : Ne pas confondre la Glycérie striée, qui fait toujours moins d'un mètre de haut, avec les autres espèces indigènes du même genre *Glyceria*. Ces autres espèces ont soit des épillets (petits épis) terminaux, longs de plus d'un centimètre, soit une hauteur de plus d'un mètre.

▲ Balsamine à petites fleurs *Impatiens parviflora*

Cette plante a un éperon droit ou légèrement courbe et des feuilles avec plus de 20 dents de chaque côté.

Attention : Ne pas confondre la Balsamine à petites fleurs avec la Balsamine sauvage qui a un éperon très courbe et des feuilles moins dentées. La Balsamine sauvage est rare en Picardie, menacée, elle porte donc bien son 2ème nom latin, *Impatiens noli-tangere*, ce qui signifie ne la touchez pas !

Les espèces végétales exotiques envahissantes qui s'installent à proximité des routes ont en fait été transportées par l'Homme, via des gravats ou des déchets de jardinage déposés dans les espaces naturels. Par exemple au **Bois Hariez** :

16 sacs, dissimulés par des branches coupées ! Des Balsamines ont été arrachées ici en 2018

Les déchets verts doivent impérativement être déposés dans une des déchèteries (*informations sur www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/environnement/collecte-des-dechets*) pour éviter ce type de pollution.

Préparation et mise en œuvre des travaux de nettoyage et de lutte contre les plantes exotiques envahissantes présentes (hormis les mousses)

Arrachage ou fauchage manuels des pousses de l'année, fauche mécanisée des accotements avant fructification, arrachage et dessouchage à la mini-pelle des jeunes arbres, pose de géotextile seraient des travaux à faire.

Mais ces opérations sont très coûteuses, en moyenne 7000 € chaque année pendant 3 ans, même si on les limite au site Natura 2000 !

Il est important de faire connaitre les problèmes occasionnés par les espèces exotiques envahissantes et éviter leur dissémination.

D'où l'importance de favoriser la prévention.

Une séance d'arrachage manuel (sans risque de dispersion) a été réalisée pour tenter de contenir la **Renouée du Japon :**

◀ Parcelle 103, le 21 août 2018
(quelques m² ont été arrachés entre les fougères)

◀ Parcelle 103, le 14 août 2019
(plus que quelques tiges submergées par les fougères)

◀ Parcelle 105, le 21 août 2018
(**40** m² entre les fougères et autour de la tige de 2017)

Parcelle 105, le 24 août 2019
▼ (**80** m² entre les fougères et autour de la tige de 2017)

Parcelle 1420, le 25 juillet 2018
(**40** m² en partie cernés de ronces)

Parcelle 1420, le 10 août 2019
(**55 m²** en partie cernés de ronces)
après la 2ème séance d'arrachage

Information et communication

Au sujet de la charte des usagers :

En vigueur depuis le 22 novembre 2016, la charte des usagers présente le site Natura 2000 et rappelle la réglementation attachée aux activités de plein air. Loin d'être un texte restrictif, après adhésion, la charte permet d'éviter certaines démarches administratives et valorise les aspects écologiques de la manifestation auprès des publics.
Toute personne morale, publique ou privée (usagers du site, associations, clubs...) voulant organiser une manifestation ou activité sportive dans le site Natura 2000 Massif forestier de Retz peut se renseigner auprès de la communauté de communes pour adhérer.
L'A.Fo.Retz et le Retz Bike Club l'ont déjà signée.
Des démarches ont été entamées pour faire reconnaitre cette charte par un arrêté préfectoral dans l'Oise.

Auprès du grand public :

Le 10 août, plus de vingt personnes ont participé à une sortie nature organisée pour découvrir les plantes autochtones ou exotiques envahissantes des parcelles 1420 à 1427 du **Bois de Hautwison.**

Des pousses de Phytolaque, dit **Raisin d'Amérique** ont notamment été arrachées dans la parcelle 1427 vue l'an dernier.

Le 24 août, un autre groupe de plus de vingt personnes s'est rassemblé à la Maison Forestière du **Bois Hariez** pour découvrir les milieux de la forêt de Retz et leurs enjeux de conservation, notamment pour les chauves-souris et autres espèces animales habitant les vieux arbres.

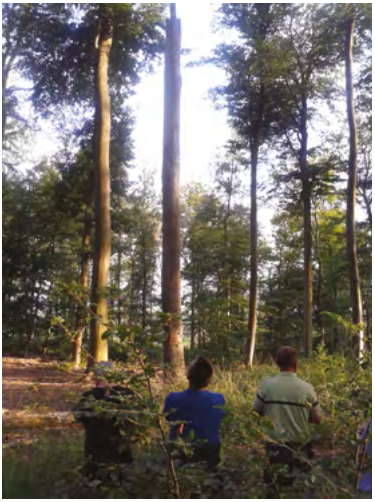

La Maison Forestière présente les chauves-souris sur des panneaux d'information pédagogiques et permet également d'observer ces mammifères volants sur des écrans en direct grâce à deux caméras placées dans le grenier et la cave.

Arbre vrillé,
parcelle 725 au
Chapeau des Cordeliers
(ONF - C. du Merle)

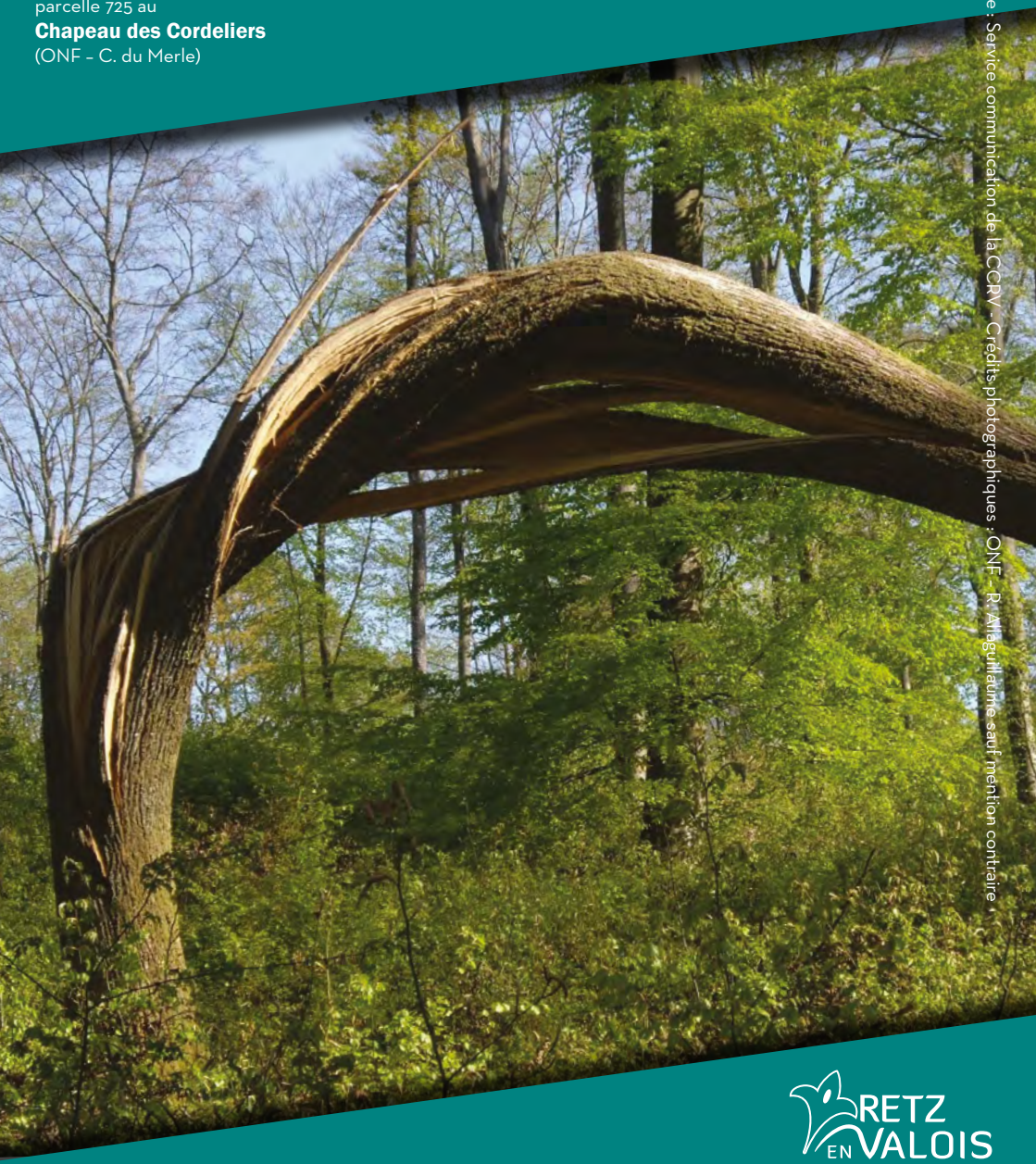

Mise en page : Service communication de la CCRV - Crédits photographiques : ONF - R. Arlaguillaume sauf mention contraire

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

Tél. 03 23 55 46 53
www.cc-retz-en-valois.fr

9 rue Marx Dormoy - BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX